



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

Afrique

Question écrite n° 86823

Texte de la question

M. François Loncle expose à M. le ministre des affaires étrangères et européennes que les circonstances entourant la mort tragique d'un ressortissant français, en juillet 2010, continuent de susciter maintes interrogations. Cet ingénieur français à la retraite, âgé de 78 ans, avait été enlevé le 19 avril 2010 au Niger par l'organisation terroriste Al Qaida au Maghreb Islamique (AQMI). Son décès a été annoncé par le chef de ce réseau terroriste. Mais rien ne permet encore de savoir si l'otage, gravement malade du cœur, est décédé faute de médicaments et de soins appropriés ou bien s'il a été exécuté, à la suite de l'échec d'un raid mené, le 22 juillet 2010, par l'armée mauritanienne appuyée par des éléments français contre une base d'AQMI au Mali. Il lui demande d'apporter des précisions sur cette opération. Il voudrait comprendre pourquoi les autorités maliennes ont été averties très tardivement de cette opération, seulement l'avant-veille du raid. Il souhaite également savoir si la France a fait appel au président du Burkina Faso, Blaise Compaoré, qui avait joué un rôle déterminant dans la libération de diplomates canadiens. Il lui demande de préciser si des contacts avaient été pris avec le gouvernement espagnol, dans la mesure où deux coopérants espagnols sont détenus depuis novembre 2009 par une autre branche de la nébuleuse AQMI. Il voudrait savoir si la France a changé de stratégie, puisqu'elle semblait privilégier jusqu'alors la négociation, voire l'acceptation des conditions posées par les terroristes, comme l'a souligné la libération d'un otage enlevé le 26 novembre 2009 au nord du Mali. Il voudrait savoir quelle crédibilité il faut accorder à certaines sources mentionnant, dans le cas de notre compatriote décédé, la médiation d'un notable malien de la région de Kidal. Il souhaite enfin connaître le degré de coopération que la France entretient avec ses partenaires, notamment les pays du Maghreb et du Sahel, la Grande-Bretagne et les États-unis, dans la lutte contre le terrorisme dans cette région d'Afrique.

Texte de la réponse

Lors de l'opération mauritanienne du 22 juillet 2010, tous les services français compétents ont été mobilisés. Le soutien apporté par la France s'inscrivait dans le cadre de l'appui logistique qu'elle fournit à la Mauritanie dans le strict respect du droit international et des conventions liant les deux pays. Cette opération a été décidée, planifiée et exécutée par les autorités mauritaniennes, au titre de l'exercice du droit de poursuite accordé par les autorités maliennes aux forces mauritaniennes, afin de prévenir des opérations terroristes dans la région sahélienne, dans le respect de la souveraineté territoriale du Mali. Plus généralement, la France, avec l'aide de l'Union européenne, poursuit une coopération étroite avec l'ensemble des acteurs régionaux dans le domaine de la lutte contre le terrorisme. À titre national, les autorités françaises fournissent une assistance technique aux trois États sahéliens (Mauritanie, Niger, Mali), qui bénéficient ainsi de programmes de formation pour leurs magistrats et leurs forces de police. Ce soutien s'inscrit dans une perspective de long terme de renforcement des capacités civiles, élément clé de la lutte contre l'implantation et le développement des réseaux terroristes. Par ailleurs, la France a diversifié et approfondi avec les pays sahéliens les axes de sa coopération en matière de développement, indispensables à un tarissement des sources de recrutement d'AQMI. Cette approche prend en compte le caractère multidimensionnel de la menace terroriste en s'attaquant aux racines du problème. Nos partenaires sont ainsi sensibilisés aux enjeux de la région, ainsi qu'aux actions de contre-terrorisme menées afin

de réduire la menace. De plus, les autorités françaises assument le rôle de chef de file dans l'étude du projet de collège sahélien de sécurité, qui aurait vocation à apporter une formation en matière de gestion des crises. La France est à l'initiative de la mobilisation européenne. Une lettre cosignée par le ministère des affaires étrangères et européennes, le 10 septembre 2010, demandait au haut représentant de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité de présenter une stratégie européenne pour cette région. Le conseil des affaires étrangères de l'Union européenne a donné mandat au haut représentant de présenter un document en ce sens pour le début de l'année 2011. L'objectif est de rassembler l'ensemble des moyens disponibles au sein de l'Union européenne afin de renforcer la capacité des États de la région à exercer leur souveraineté sur l'ensemble de leur territoire.

Données clés

Auteur : [M. François Loncle](#)

Circonscription : Eure (4^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 86823

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : Affaires étrangères et européennes

Ministère attributaire : Affaires étrangères et européennes

Date(s) clé(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 30 novembre 2010

Question publiée le : 24 août 2010, page 9212

Réponse publiée le : 7 décembre 2010, page 13327